

DEC162142DR10

Décision portant nomination de Monsieur Dominique Hebting aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161855INSB portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice de l'institut fédératif de recherche du CNRS n°1589 intitulé « Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire ».

Considérant que Monsieur Dominique Hebting a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 27 au 29 mars 2007 et du 22 au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Dominique Hebting, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Monsieur Dominique Hebting exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Dominique Hebting est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2016

La directrice de l'unité
Sylviane Muller



Visa du délégué régional du CNRS
Patrice Soullie

